



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juillet 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 7 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives au programme
et autres questions : programme à long terme d'aide à Haïti**

Rapport du groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Résumé

Le présent rapport met en lumière les principales conclusions que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social a tirées de ses visites à Washington et en Haïti. Il rend compte des progrès concrets constatés s'agissant de la reconstruction d'Haïti et de plusieurs autres secteurs socioéconomiques. Il souligne également combien ce pays est encore vulnérable et qu'il importe de mener des réformes de grande envergure pour aller de l'avant et les faire déboucher sur un développement durable. Il décrit les domaines dans lesquels les autorités haïtiennes et leurs partenaires de développement œuvrent de concert à la création de conditions favorables à la poursuite des avancées. Tandis que le Gouvernement haïtien doit prendre des mesures pour tirer parti du potentiel économique du pays et améliorer sa gouvernance, ses partenaires doivent continuer d'apporter à Haïti une aide appropriée, par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que des donateurs, afin d'appuyer les plans et les priorités qu'il aura établis. Au stade actuel, il existe nombre de signes encourageants mais aussi des risques de voir se briser un élan réel mais fragile. Le Groupe estime par conséquent qu'Haïti devrait demeurer au premier rang des priorités de la communauté internationale et à cet égard, il formule dans la dernière partie du rapport des recommandations destinées aux autorités haïtiennes et à leurs partenaires de développement concernant les moyens de s'assurer que le pays tire pleinement parti de l'aide que la communauté internationale continue de lui apporter.



I. Introduction

1. Le présent rapport est le neuvième présenté par le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti depuis sa réactivation en 2004. À l'époque, à la suite d'une demande que lui avait adressée le Gouvernement haïtien, le Conseil économique et social avait décidé, par sa résolution 2004/52, de réactiver le Groupe qui avait été créé en 1999 afin de contribuer à la coordination de l'élaboration d'un programme d'assistance à long terme au pays.

Mandat et composition du Groupe consultatif

2. Conformément aux décisions 2004/322, 2009/211, 2009/267, 2011/207, 2011/211 et 2013/209 du Conseil, le Groupe est composé des représentants permanents des Bahamas, du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, d'El Salvador, de l'Espagne, de la France, d'Haïti, du Mexique, du Pérou et de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du Représentant des États-Unis d'Amérique auprès du Conseil économique et social. Depuis sa première réunion, le 23 novembre 2004, le Groupe est présidé par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation. Conformément aux dispositions de la décision 2004/322, le Président du Conseil économique et social et le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti sont invités à prendre part aux réunions du Groupe.

3. Par sa résolution 2012/21, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à sa session de fond de 2013, afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir le relèvement, la reconstruction et la stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, compte tenu des priorités de développement national à long terme et en faisant fond sur le plan stratégique de développement d'Haïti et soulignant la nécessité d'éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants. Il a également demandé au Groupe de lui présenter un rapport sur les activités qu'il mènerait pour appuyer le relèvement, la reconstruction et le développement du pays, accompagné, le cas échéant, de recommandations, à sa session de fond de 2013.

Aperçu des activités du Groupe

4. Le présent rapport s'inspire en grande partie des conclusions auxquelles est parvenu le Groupe à la suite des visites qu'il a effectuées à Washington et en Haïti. Le 29 avril 2013, les membres du Groupe se sont rendus à Washington où ils ont rencontré de hauts responsables de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de l'Organisation des États américains (OEA). Un déjeuner de travail avec un universitaire a également été organisé. Du 28 au 31 mai, lors de sa visite annuelle en Haïti, le Groupe a rencontré le Premier Ministre, Laurent Lamothe, et le Ministre de l'intérieur, David Bazile, ainsi que de hauts responsables de plusieurs administrations publiques et des représentants de la société civile et d'un large éventail d'organismes de développement. Il a abordé les problèmes du développement d'Haïti sous l'angle des mesures adoptées pour mettre en œuvre une politique de décentralisation efficace dans le pays. Il s'est à cet effet rendu sur le site de plusieurs projets dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans le

Département du Sud, où il a rencontré des représentants d'autorités locales aux Cayes et visité plusieurs sites et projets dans cette zone. De plus, pour préparer ces deux visites, le Groupe a participé à une réunion organisée conjointement par le Groupe des amis d'Haïti à New York et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Chef adjoint de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

5. Les membres du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti tiennent à exprimer leur profonde gratitude aux autorités haïtiennes, aux représentants de la société civile et aux partenaires de développement du pays qui n'ont pas ménagé leur temps pour leur donner des explications sur leurs activités et partager leurs analyses avec les membres du Groupe, tant en Haïti qu'à Washington. Le Groupe se déclare particulièrement satisfait des échanges ouverts et constructifs qu'il a eus avec le Premier Ministre haïtien, également Ministre de la planification et de la coopération externe, Laurent Lamothe, et le Ministre de l'intérieur, David Bazile. Il tient en outre à remercier le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU pour le soutien qu'il lui fournit sans relâche, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission par intérim, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, la Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire par intérim et leur équipe fort compétente ainsi que l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies, pour leur aide précieuse lors de sa visite. Le programme des visites du Groupe à Washington et en Haïti figure en annexe au présent rapport.

II. Progrès réalisés sur le terrain

6. Pendant sa visite en Haïti, le Groupe a pu constater les progrès notables réalisés dans différents domaines. Bien que les progrès soient encore insuffisants pour considérer qu'Haïti se trouve sur la voie du développement durable, ils témoignent des efforts considérables déployés par les autorités haïtiennes et différents secteurs de la société pour reconstruire ce qui avait été détruit par le séisme dévastateur de 2010, répondre aux besoins de la société et promouvoir la croissance économique.

7. Sur le plan humanitaire, des résultats concrets ont été obtenus. Près de 80 % des personnes déplacées après le séisme (soit 1,5 million) sont retournées dans leurs quartiers ou ont été réinstallées ailleurs. Les allocations de logement et les incitations financières ont joué un rôle important pour parvenir à ce résultat. Dans le domaine de la santé, le nombre de personnes nouvellement touchées par l'épidémie de choléra a considérablement baissé et le taux de mortalité a diminué pour atteindre 1,2 % en décembre 2012. L'appui de la Direction de la protection civile de Haïti, de l'Organisation des Nations Unies et de plusieurs organisations non gouvernementales a été crucial en août et octobre 2012 lorsque Haïti a été touché respectivement par les ouragans Isaac et Sandy. La préparation en prévision des catastrophes a été renforcée. L'action humanitaire porte ses fruits et devrait se poursuivre jusqu'à ce que la période de transition entre les opérations de premier secours et le développement durable soit effectivement terminée. Toutefois, le Plan d'action humanitaire pour 2013, dont l'objectif est de fournir une aide, notamment alimentaire, à un million de personnes considérées comme les plus vulnérables, et qui dépend de l'apport de 144 millions de dollars d'assistance internationale, n'est pas encore financé comme il se doit (à hauteur de 28 % en juin 2013). La saison des

ouragans vient de commencer et il est particulièrement important que les donateurs augmentent leurs contributions à ce plan.

8. Au-delà de la satisfaction des besoins immédiats, le Groupe a salué les progrès réalisés en matière de reconstruction et de mise en place d'infrastructures, en particulier dans le secteur de Port-au-Prince. La ville a changé d'aspect : l'ensemble de l'aéroport fonctionne, les rues asphaltées sont plus nombreuses, des lampadaires fonctionnant à l'énergie solaire ont été installés dans les rues principales et de nouveaux hôtels ont été construits. Dans certaines provinces, les infrastructures ont également été améliorées; de nouvelles routes et de nouvelles écoles ont été construites, un nouveau parc industriel a été créé et un nouvel aéroport international ouvrira prochainement à Cap-Haïtien, deuxième ville du pays. Par ailleurs, les opérations minières ont repris et le tourisme se développe doucement.

9. Ces progrès concrets devraient inciter la communauté des donateurs, le secteur privé et la diaspora haïtienne à appuyer de nouveaux projets. Tandis que, dans ses rapports précédents, le Groupe louait les efforts considérables déployés pour retirer les décombres après le séisme, il estime particulièrement encourageant que le pays soit parvenu à lancer la deuxième phase de son relèvement, la reconstruction effective.

10. Au cours de sa visite en Haïti, le Groupe a rencontré un large éventail d'interlocuteurs et a tenu avec eux des réunions très utiles. Les domaines d'action prioritaires établis par le Gouvernement, appelés les « cinq E »¹, sont connus de tous et ont été structurés de manière très cohérente, que ce soit à Port-au-Prince ou aux Cayes. Tandis que les partenaires du développement continuent à jouer un rôle important en conseillant et parfois supervisant les mesures de mise en œuvre, il semblerait que les politiques de développement soient de plus en plus le fait des autorités haïtiennes, condition préalable pour renforcer l'efficacité de l'aide au développement.

11. Les programmes de transfert monétaire assorti de conditions du Gouvernement haïtien constituent un moyen tangible d'affirmer le rôle de l'État dans la redistribution des richesses et de répondre aux besoins fondamentaux. Au nombre de ces programmes figurent les mesures de soutien direct aux mères dont les enfants sont scolarisés, l'aide alimentaire, l'aide financière aux étudiants et l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles. Le programme de scolarisation, par exemple, a permis de relever le nombre d'inscriptions à l'école primaire (77 % à ce jour). Comme pratiquement les trois quarts de la population haïtienne vivent toujours avec moins de 2 dollars par jour, les programmes de transfert monétaire, sans constituer une panacée, peuvent néanmoins avoir des effets multiplicateurs importants sur l'économie locale et contribuer à faire considérer l'État comme un acteur précieux aidant ceux qui en ont le plus besoin. Pour s'assurer qu'il est fait le meilleur usage des fonds alloués à ces programmes et que ces derniers touchent effectivement les populations les plus vulnérables, il conviendra de les évaluer en utilisant des critères et une méthodologie appropriés.

12. Dans certains secteurs, des progrès ont été réalisés grâce aux efforts déployés sans relâche au fil des ans, en particulier depuis la transition politique de 2004 qui a été suivie d'une augmentation importante de l'aide internationale. Les conclusions de l'enquête démographique et sanitaire mortalité, morbidité et utilisation des

¹ Éducation, environnement, emploi, énergie et état de droit.

services (Emmus V) menée en 2012 ont montré que de nombreux indicateurs s'étaient nettement améliorés par rapport à 2006. En particulier, l'accroissement des taux de vaccination et le développement des soins prénatals ont entraîné une diminution des taux de mortalité infantile et postinfantile (88 % contre 131 % au cours de la période 1984-1994). Le taux de fécondité a chuté en Haïti, passant de 6,3 enfants par femme en 1987 à 4 en 2006 et à 3,5 en 2012. Il s'agit là d'une tendance encourageante, qui aura des conséquences majeures à long terme sur le développement du pays et est particulièrement visible dans les zones urbaines où réside un peu plus de la moitié (52 %) de la population du pays en 2013, et d'une évolution importante de la société haïtienne.

13. Par ailleurs, la proportion de la population qui utilise des installations sanitaires améliorées a doublé, mais cela ne représente malheureusement encore qu'un quart de l'ensemble de la population. Compte tenu de la prévalence élevée des maladies contagieuses, il conviendrait d'accorder un rang de priorité élevé à la construction d'installations sanitaires améliorées, grâce à des subventions et sous la supervision des services d'assainissement.

14. L'exemple qui précède illustre les efforts restant à déployer en Haïti. Les tendances positives relevées devraient, dans l'espoir que les progrès s'accélérent, inciter à poursuivre l'appui fourni à ce pays, en faisant fond sur les succès déjà enregistrés et la participation active des acteurs concernés. Le Groupe a noté que les partenaires internationaux craignaient que les améliorations des indicateurs socioéconomiques enregistrées après qu'Haïti eut reçu une aide financière importante au lendemain du séisme s'essouffent, l'aide publique au développement (APD) tendant à diminuer en 2013.

III. Appui au développement : nécessité de prendre des mesures hardies dans plusieurs domaines

15. En dépit des résultats positifs décrits précédemment, les partenaires de développement d'Haïti estiment tous que les progrès sont relativement lents au vu de l'importance de l'aide internationale fournie au pays. Alors que le taux de croissance avait atteint 5,4 % après le séisme, il a diminué pour atteindre 2,8 % entre octobre 2011 et septembre 2012, pourcentage inférieur aux attentes des économistes. Les acteurs du développement présents dans le pays s'accordent largement sur les causes de cette situation.

Renforcement des capacités nationales : nécessité d'adopter une nouvelle stratégie

16. L'un des principaux obstacles à la reconstruction et au développement est l'insuffisance de capacités nationales permettant d'absorber l'aide internationale. Le taux de croissance décevant est largement dû à la lenteur de l'exécution des programmes d'investissements publics qu'est venue aggraver une série de chocs naturels. En raison de ses faibles capacités administratives, le Gouvernement haïtien ne parvient pas à utiliser toutes les ressources financières des donateurs. Par exemple, la BID a considérablement accru les contributions financières qu'elle verse à Haïti depuis le séisme, mais les montants non décaissés s'accumulent. Dans la mesure où le soutien fourni par les institutions financières internationales et d'autres donateurs passe nécessairement par les instances officielles, ce qui

constitue à tous égards un mode opératoire dont on ne peut que se féliciter, le potentiel de l'aide au développement versée à Haïti reste largement sous-utilisé. Il s'ensuit que la dette publique résultant de l'ADP demeure peu élevée.

17. Le financement bilatéral et les programmes spéciaux d'aide à Haïti connaissent les mêmes difficultés. Les donateurs risquent donc fort de se lasser, trois ans seulement après le tremblement de terre dévastateur qui a détruit la plus grande partie des structures administratives et économiques du pays. Le taux de mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale en matière de développement et les montants fournis au titre de l'aide publique au développement ont diminué en 2012. Eu égard aux besoins urgents de la population et à la taille relativement faible de l'appareil d'État haïtien, la situation rend nécessaire l'adoption d'une nouvelle stratégie tenant pleinement compte des capacités haïtiennes, secteur par secteur, et d'un plan permettant d'ajuster l'aide en conséquence et prévoyant systématiquement des mesures de renforcement des capacités dans les programmes.

18. Le Groupe a rencontré des représentants de l'Office de management et des ressources humaines, qui relève de la Primature et est chargé de conduire la réforme de l'État avec l'aide de différents partenaires. Des plans visant à rationaliser les structures administratives et à réformer la fonction publique, notamment en offrant des plans de carrière aux fonctionnaires, ont été présentés au Groupe par une équipe motivée qui a élaboré un programme ambitieux de réforme de l'État. Cette réforme s'inscrit dans la durée et pourra prendre jusqu'à une dizaine d'années. Elle devra donc être mise en œuvre de façon pragmatique afin de donner des résultats concrets dans des domaines prioritaires spécifiques et jeter les fondements des progrès à venir.

19. Comme ce processus important prendra du temps, les experts et les consultants internationaux pourront créer de nouvelles compétences ou renforcer celles qui existent déjà dans des domaines où il est urgent d'aller de l'avant, en tenant compte du rythme des progrès de la réforme des structures de l'État haïtien. Les autres partenaires de développement peuvent, pour mener des projets à plus grande échelle, s'inspirer des conseils fournis par les organismes des Nations Unies afin de favoriser une plus grande autonomie et d'améliorer la gouvernance. L'aide technique que les organismes des Nations Unies apportent actuellement à la Direction de la protection civile et la transition progressive d'une approche sectorielle de l'aide humanitaire à un système qui consiste à aider le Gouvernement et les autorités locales à prendre en main la préparation en prévision des catastrophes et les secours lorsqu'elles se produisent constituent d'excellents exemples. Les composantes Affaires civiles de la MINUSTAH et d'autres organismes des Nations Unies jouent également un rôle important en fournissant une aide de proximité visant le renforcement des capacités locales, en particulier au niveau des 10 départements dont les structures administratives doivent être renforcées et à celui des municipalités où elles laissent tout particulièrement à désirer.

20. On peut trouver d'autres exemples de bon mentorat dans le vaste éventail d'activités de coopération en faveur du développement menées sur le terrain. Ces exemples pourraient être développés et servir de modèle pour la fourniture d'aide à Haïti. L'expérience de pays qui, à l'instar du Soudan du Sud, ont bénéficié du mentorat de fonctionnaires venus d'autres nations, pourrait également inspirer les

nouveaux efforts déployés pour renforcer les capacités locales en matière d'administration et de gestion, en particulier en province.

**Assurer la pérennité des programmes de développement :
une responsabilité partagée**

21. Il importe aussi de renforcer les capacités à l'appui des projets qui, lancés à titre pilote par des organisations internationales, sont censés être repris et transposés dans d'autres contextes par les institutions nationales. On sait bien que nombre d'initiatives dans des domaines essentiels tels que la reforestation ou l'aménagement des bassins versants sont restées sans suite ou n'ont connu qu'un succès mitigé. La couverture forestière haïtienne représente moins de 2 % du territoire et 85 % des bassins versants sont dégradés, ce qui entraîne de fréquentes inondations, l'érosion des sols et une diminution de la production agricole. Il faudrait veiller à faire un bilan des échecs et des réussites afin de mieux cibler à l'avenir les investissements. Le Groupe a pris note de la récente mission en Haïti des Champions politiques pour la résilience face aux catastrophes, dont l'objectif était de sensibiliser à la prévention des catastrophes ainsi qu'à la préparation et aux interventions en cas de catastrophe et d'appuyer les efforts du Gouvernement à cet égard, notamment en ce qui concerne la mise à jour du plan national de gestion des risques liés aux catastrophes, l'élaboration de tableaux thématiques sur la résilience face aux catastrophes et le pilotage des activités dans ce domaine dans un ou deux départements.

22. Lors de sa visite, le Groupe a rendu visite aux responsables d'un programme d'assistance juridique financé par la MINUSTAH dans le cadre de ses initiatives de réduction de la violence au sein des communautés. Mis en œuvre en partenariat avec l'ordre des avocats de Port-au-Prince, ce programme vise à limiter la détention provisoire et à lutter contre la détention illégale et permet aux jeunes professionnels haïtiens d'acquérir des compétences techniques ou juridiques immédiatement utilisables. Le Groupe est aussi allé se rendre compte des activités que mènent conjointement le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – en particulier dans la municipalité de Tabarre, en zone métropolitaine – dans le cadre d'un programme de logement dont les autorités locales assurent la coordination et suivent les plans de reconstruction et d'urbanisation grâce à des systèmes d'information géographique et qui prévoit également la création de centres de documentation communautaires dans cinq départements. La mise en œuvre du programme d'assistance juridique devrait à terme incomber au Ministère haïtien de la justice (à hauteur de 20 % de plus chaque année) et celle du programme de logement devrait permettre l'acquisition de compétences techniques solides dans les 10 municipalités où celui-ci est mis en œuvre, l'objectif étant de le reproduire dans d'autres régions, sous la direction du Ministère de l'intérieur.

23. Le Groupe souligne la nécessité de pérenniser les projets qui ont prouvé leur utilité – par exemple, celui qui a permis à plus d'un millier de personnes en détention provisoire de bénéficier d'une assistance juridique et d'être ainsi libérées. Il appelle les autorités à prendre des mesures concrètes pour assumer progressivement la responsabilité de l'exécution de ces projets, dans le respect du calendrier convenu avec les organismes des Nations Unies. Laisser expirer ces

programmes reviendrait à tirer un trait sur tout un éventail de connaissances et de données d'expérience dont Haïti a cruellement besoin. Il est donc tout particulièrement important de prendre ces programmes en compte dans les budgets des ministères et collectivités locales concernés et les donateurs doivent comprendre et encourager ce processus.

Instaurer la confiance et mettre en place des institutions légitimes

24. Tous les interlocuteurs du Groupe ont souligné que la stabilité politique était essentielle pour attirer les investisseurs dans le pays et les y retenir. La tenue en 2013 d'élections sénatoriales partielles et d'élections municipales à l'échelle nationale est de la plus haute importance pour promouvoir la stabilité et adresser un message positif aux partenaires de développement. Un conseil électoral temporaire a été mis en place et il est prévu que les élections se tiennent avant la fin de l'année, une fois que la nouvelle loi électorale aura été adoptée par le Parlement. Le Groupe rappelle qu'il importe de tenir les engagements pris à cet égard pour éviter une crise institutionnelle majeure susceptible de remettre en cause les progrès réalisés jusqu'à présent. La promotion de l'état de droit doit rester une priorité en Haïti.

25. Il faut que les localités disposent de conseils et de maires dûment élus pour que l'action politique soit légitime et la décentralisation effective en province. Le Groupe juge encourageants les efforts entrepris dans le cadre de la réforme en vue de la décentralisation administrative de l'État par l'Office de management et des ressources humaines. Les fonctions essentielles de l'État, telles que la délivrance de pièces d'identité, demeurent regroupées à Port-au-Prince, ce qui empêche de fait ceux qui vivent en dehors de la capitale d'avoir accès aux services administratifs et du pleinement exercer leurs droits de citoyens. Par ailleurs, la décentralisation permettra aux élus locaux de mener des activités économiques et sociales au niveau de leur communauté. Pour atteindre cet objectif, il conviendra de considérablement renforcer les capacités; la communauté des donateurs a confirmé qu'elle souhaitait appuyer cette réforme fondamentale qui se faisait attendre depuis longtemps. Le degré de mobilisation de la communauté internationale dépendra néanmoins également de la légitimité et de la crédibilité des interlocuteurs en poste dans les municipalités ainsi qu'à l'échelle départementale.

26. Le processus de réforme suppose la mise en place, sur le plan local, d'un système adéquat de gestion des finances publiques. À l'heure actuelle, 97 % des fonds dont disposent les municipalités proviennent du Ministère de l'intérieur. Une bonne gestion profiterait aussi à l'État dans son ensemble. Avec la reconstruction du bâtiment de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, les autorités ont franchi une étape encourageante dans le renforcement de cette institution indispensable à la gouvernance. D'après les institutions financières internationales, le nombre de créances publiques en souffrance a été réduit, les sommes fournies sont davantage affectées au budget et les projets de loi examinés par le Parlement prévoient le financement de nouveaux secteurs, comme celui de l'éducation, ainsi que le paiement d'allocations scolaires.

27. Des progrès restent toutefois à faire pour ce qui est de la gestion des finances publiques. Les interlocuteurs du Groupe, tant haïtiens qu'internationaux, ont déploré le manque de transparence dans la gestion des fonds reçus après l'ouragan Sandy. Les procédures d'appel d'offres ont été supprimées en vue d'accélérer la fourniture de l'aide et d'entamer la reconstruction sans délai. De telles pratiques sont

susceptibles de créer la méfiance au sein de la société haïtienne, ce qui va à l'encontre de l'objectif de renforcement de la confiance des acteurs économiques et risque de décourager les donateurs. Afin d'améliorer cette situation, il convient de rationaliser les procédures d'achat, de les assortir de délais précis de manière à en accélérer le déroulement et de faire en sorte que les fonctionnaires qui en sont chargés sachent parfaitement les utiliser. Des mesures spéciales, par exemple l'assurance des bâtiments contre les risques, devraient aussi être mises en place pour encourager les entreprises étrangères à prendre part au processus de reconstruction.

28. Le budget national d'Haïti continue de dépendre, à plus de 50 %, de l'aide internationale. Pour équilibrer cette situation, il importe au plus haut point d'augmenter les recettes fiscales, même si les appels répétés de la communauté internationale en ce sens n'ont guère donné de résultats jusqu'à présent. L'objectif actuel est un recouvrement de 13 % du produit intérieur brut (PIB). La société haïtienne ne peut éluder la question et les instances politiques devraient montrer qu'elles ont l'intention d'appliquer la législation et de réduire les exonérations. L'effet en serait double : le public aurait davantage confiance en la capacité de l'État de redistribuer les richesses, ce qui apaiserait les tensions sociales et des règles du jeu équitables et prévisibles seraient établies pour les acteurs économiques.

Réaliser le plein potentiel de l'économie haïtienne

29. Tant que certaines réformes fondamentales n'auront pas été menées, l'économie haïtienne continuera d'être limitée dans sa capacité à déboucher sur une croissance durable et équitable et à créer des emplois. Chacun s'accorde à dire que l'absence de système cadastral approprié est un problème fondamental qu'il convient absolument de résoudre. Dans les zones rurales, un tel système donnerait aux petits exploitants la sécurité juridique qu'ils attendent depuis longtemps et favoriserait le développement du secteur agricole, qui a le potentiel de contribuer tant à la sécurité alimentaire qu'à la création d'emplois. Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, où les camps de personnes déplacées ferment, il est de la plus haute importance de disposer d'un plan d'aménagement des terres et d'un régime foncier en vue de déterminer quelle était l'occupation des sols avant le séisme et de renforcer la sécurité d'occupation. Les titres fonciers, exigés pour l'obtention de permis de construire, donnent un nouvel élan à la reconstruction de la ville. Le Groupe a été informé qu'un projet pilote mené sous la direction du Comité interministériel d'aménagement du territoire et financé par la France et la Banque interaméricaine de développement était en cours.

30. Le Groupe est conscient du caractère délicat de la question et du risque de tensions sociales qui pourrait découler de toute tentative de rationalisation du système. La réforme reste malgré tout indispensable et il convient d'élaborer un mécanisme ambitieux destiné à mettre sur pied un nouveau système mieux adapté, avec la vaste participation de la classe politique (Gouvernement, Parlement, autorités locales, etc.) et de la société civile, et un appui suffisant des donateurs. Des procédures de médiation devraient être mises en place dans ce cadre pour régler les différends d'ordre foncier.

31. Il est par ailleurs urgent de renforcer le système d'état civil. Les actes de naissance sont presque exclusivement délivrés dans les villes, ce qui rend l'accès à ce service de base très difficile aux populations rurales. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), près de 2 millions de

personnes n'ont pas de pièce d'identité officielle, dont de nombreux enfants. L'Organisation des États américains a beaucoup œuvré en faveur de la délivrance de cartes nationales d'identité, mais les activités qu'elle menait ont cessé en 2012; ces efforts devraient être poursuivis à large échelle pour répondre aux besoins.

32. Ces graves problèmes en matière d'état civil et de régime foncier limitent l'accès au crédit de nombreux Haïtiens qui ne peuvent présenter aucune garantie aux institutions financières. Le secteur des assurances est lui aussi insuffisamment développé, pour les mêmes raisons. Les taux d'intérêt sont élevés et le microcrédit n'est pas très développé, y compris dans les zones rurales où il serait fort utile. Le secteur bancaire devrait jouer son rôle pour améliorer la situation, mais il semblerait que sa capacité à prendre des risques raisonnables, à analyser les projets et à boucler les dossiers de financement laisse à désirer. Une nouvelle génération d'entrepreneurs a vu le jour en Haïti ces dernières années, mais elle ne parvient pas à réaliser son plein potentiel dans le contexte actuel. Les autorités haïtiennes devraient, de concert avec les institutions financières internationales, jouer un rôle proactif en remédiant aux faiblesses du secteur financier et en l'aidant à améliorer sa performance.

33. Dans ses précédents rapports, le Groupe a indiqué qu'il fallait revoir le code du commerce, le cadre réglementaire et les pratiques administratives pour relancer l'activité économique. Le Premier Ministre a annoncé des mesures visant à accélérer la procédure de création de nouvelles entreprises. Les progrès accomplis se sont toutefois avérés lents et inégaux. Dans certains secteurs de l'économie, comme celui de l'approvisionnement en eau, des réformes sont en cours tandis que, dans d'autres, par exemple celui de l'énergie, la rationalisation des pratiques de gestion prend du temps, même s'il est vrai qu'un déficit financier chronique et le coût élevé de l'énergie pénalisent les entreprises. Pour ce qui est des transports, même si l'on construit des routes ou procède à leur réfection et que les progrès sont tangibles à cet égard, le coût des transports demeure élevé et le fonctionnement des autorités portuaires reste très en deçà des besoins d'un pays insulaire. Les raisons de l'hétérogénéité du rythme de mise en place des réformes sont parfois floues. Tout cela alimente la méfiance quant à la volonté politique de modifier le statu quo et d'offrir des possibilités aux nouveaux acteurs économiques. Ces doutes doivent être dissipés si Haïti veut attirer les investisseurs et retenir les entreprises internationales, déjà peu nombreuses, qui sont présents dans le pays.

Reconnaître le rôle qu'une société civile dynamique est appelée à jouer

34. Au-delà des difficultés économiques, juridiques, administratives ou politiques susmentionnées, le développement d'Haïti dépendra, en fin de compte, de la capacité du pays à tirer parti des talents d'une jeunesse dynamique et à créer un environnement qui lui permette de contribuer à ce développement. Les jeunes femmes sont tout particulièrement touchées par le chômage et les possibilités qui leur sont offertes sont très limitées. Il faudrait entamer une réflexion stratégique sur les secteurs en développement susceptibles de fournir des débouchés aux jeunes, et en particulier aux jeunes femmes. Les secteurs de la culture ou des services sociaux pourraient notamment entrer dans cette catégorie et faire pleinement appel à la créativité bien connue du peuple haïtien.

35. Un plan stratégique à plus long terme devrait être élaboré en étroite consultation avec la société civile haïtienne, compte tenu de l'esprit associatif dont

la culture nationale est fortement imprégnée et du grand nombre d'associations communautaires, formelles ou non, qui existent dans le pays, notamment les groupes de femmes et de jeunes. La multiplication, en particulier au lendemain du séisme de 2010, des acteurs non étatiques extérieurs, ayant souvent accès à l'aide au développement, n'a pas toujours favorisé la cohésion sociale ni renforcé la confiance mutuelle. Une initiative gouvernementale qui ferait participer ces acteurs à l'élaboration d'une vision commune du développement du pays pourrait contribuer à les rapprocher des organisations de la société civile, dans le cadre de relations de travail plus étroites, et à apaiser les tensions sociales.

36. Lors d'une réunion organisée en marge de l'Assemblée générale en septembre 2012, le Gouvernement haïtien a publiquement pris un engagement important, celui de renforcer ses partenariats avec les organisations non gouvernementales. Le Forum national, qui devait se tenir à Port-au-Prince en mai 2013 pour donner suite à la réunion de New York, a toutefois été reporté et devrait maintenant avoir lieu en septembre 2013. Le Groupe, qui a rencontré des représentants de la société civile haïtienne et entendu leur appel au renforcement du dialogue et de la collaboration avec le Gouvernement, encourage celui-ci à honorer l'engagement pris à l'ONU en 2012 et à mener des consultations sur la législation relative au statut des organisations non gouvernementales avant la tenue du forum.

37. Outre ces initiatives, il serait bon d'aider la société haïtienne à transcender les divergences politiques et sociales sous-jacentes qui l'empêchent de parvenir à un consensus national et de mettre en œuvre les stratégies de développement du Gouvernement dans divers secteurs. Ces efforts permettraient de remédier en partie aux causes profondes des problèmes rencontrés en Haïti et de garantir la pérennité des progrès réalisés lors du processus de normalisation du pays.

38. Dans l'ensemble, le Groupe estime que la volonté de réforme du Gouvernement haïtien, dont s'est notamment fait l'écho le Premier Ministre Lamothe, est encourageante. Il apparaît clairement que le Gouvernement reprend peu à peu les rênes. La communauté internationale a elle aussi un rôle des plus importants à jouer en apportant son aide de la façon la plus efficace possible.

IV. Un nouvel élan pour renforcer l'efficacité de l'aide

39. Depuis la visite du Groupe en 2012, l'aide au développement en Haïti a beaucoup changé. La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, créée après le séisme sous la coprésidence du Premier Ministre haïtien et du Président Clinton, a cessé d'exister. De nouvelles modalités ont été mises en place pour encadrer les relations entre le Gouvernement et ses partenaires de développement. Le plan stratégique de développement d'Haïti, qui constitue le cadre de ces relations, présente la vision gouvernementale à long terme et évoque l'ambition d'Haïti de devenir un pays émergent d'ici à 2030. Le plan se traduira en plans d'investissements triennaux successifs qui mettront l'accent sur l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté et devraient permettre la réalisation de cet objectif. La dernière main est actuellement mise à l'élaboration du premier de ces plans qui portera sur la période allant de 2014 à 2016 et sera intégré à la loi de finances 2013-2014 devant être présentée au Parlement.

Nouveau mécanisme de coordination de l'aide apportée par les donateurs

40. Un nouveau mécanisme de coordination de l'aide extérieure au développement a été lancé en novembre 2012 avec pour objectif de mieux faire coïncider cette aide et les priorités nationales. Le cadre a été élaboré à l'issue d'un processus de consultations ouvert entre les autorités haïtiennes et les membres du Groupe des Douze Plus, groupe informel de coordination rassemblant 13 donateurs en Haïti. Sous la présidence du Premier Ministre et sous la direction stratégique et technique du Gouvernement, il permet de s'assurer que le pays a son mot à dire dans l'aide au développement.

41. Le cadre de coordination de l'aide extérieure permet de renforcer le principe de responsabilité mutuelle entre les parties prenantes haïtiennes et la communauté internationale. Le Groupe a encouragé la création d'un tel mécanisme de responsabilisation mutuelle, se faisant l'écho de l'ONU qui avait lancé un appel en ce sens en 2011. Il se félicite de la création du cadre, qui lui paraît d'autant plus importante que le contexte international est marqué par un ralentissement général de l'aide au développement et une rudesse de la concurrence pour ce qui est de l'obtention de cette aide. Le Groupe appelle tous les partenaires à s'engager véritablement à mettre en œuvre le cadre, sous la direction du Ministère de la planification et de la coopération externe.

42. Le cadre prévoit deux mécanismes conjoints de dialogue entre le Gouvernement, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé. Le premier, le Comité sur l'efficacité de l'aide doit se réunir de quatre à six fois par an au niveau local et deux fois par an au niveau international. Lors de la première réunion internationale du Comité, le 10 mai 2013, le Premier Ministre a présenté les priorités et les objectifs généraux du Gouvernement pour 2014-2016, qui se fondent sur les « cinq E » (éducation, environnement, emploi, énergie et état de droit) et le plan stratégique de développement d'Haïti pour 2013-2014. Le Groupe note que les notions recouvertes par les cinq E ont été élargies, l'éducation étant désormais associée au thème du développement humain et social, l'environnement l'étant à l'aménagement du territoire, l'emploi à l'économie et l'état de droit à la démocratie.

43. Le deuxième mécanisme, celui des tableaux thématiques ou sectoriels, qui a été relancé dans le contexte du cadre de coordination de l'aide extérieure, portera sur 13 domaines du développement. Bien que l'action menée en se fondant sur ces tableaux ait donné des résultats mitigés par le passé, certains tableaux étant plus utiles que d'autres, ce mécanisme joue un rôle important en ce qu'il permet au pays de s'impliquer et facilite la coordination des donateurs dans des domaines d'action spécifiques. L'un de ces tableaux, qui porte sur la réforme de l'État, viendra appuyer les travaux menés par l'Office de management et des ressources humaines qui auront des incidences sur les activités de plusieurs ministères et permettront de résoudre la question transversale du renforcement des capacités administratives.

44. À l'heure actuelle, plusieurs donateurs apportent leur aide dans les mêmes domaines ou dans des domaines connexes. Avec le cadre, le Gouvernement devrait avoir davantage d'influence et solliciter l'appui des donateurs dans les domaines spécifiques où il jugera que leur aide sera la mieux adaptée aux besoins du pays. La « spécialisation » progressive et coordonnée des donateurs dans des domaines d'action aux contours mieux définis permettra de rationaliser le processus et de contribuer à l'efficacité de l'aide.

45. Dans ce contexte, le Groupe encourage la mise en œuvre, avec l'appui du Ministère de la planification et de la coopération externe et du Programme des Nations Unies pour le développement notamment, du module de gestion de l'aide extérieure, outil important qui vise à accroître la transparence de l'aide extérieure et à renforcer la capacité du Gouvernement à gérer cette dernière.

Soutien apporté par l'Organisation des Nations Unies dans le contexte de coordination des activités

46. Le système des Nations Unies continue de jouer un rôle important d'appui au Gouvernement, notamment en fournissant des services d'encadrement à Port-au-Prince et dans les provinces. C'est habituellement le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui est aussi Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires, qui préside le groupe des donateurs (Groupe des Douze Plus), et le nouveau représentant spécial adjoint devrait conserver ce rôle lorsqu'il prendra ses fonctions. Le secrétariat du Groupe est installé dans les locaux du bureau du Représentant spécial adjoint.

47. L'équipe de pays des Nations Unies est composée de 18 organismes résidents dont les activités, de même que celles menées par la MINUSTAH dans le domaine du développement, sont définies dans le cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016, qui a remplacé le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ». Le Gouvernement haïtien a signé le cadre stratégique intégré, qui reprend les principaux axes et priorités du plan stratégique de développement d'Haïti.

48. La collaboration interorganisations s'est renforcée dans plusieurs domaines. Le Groupe des Douze Plus s'est rendu dans le département du Sud pour y étudier le programme intégré « Initiative Côte Sud », qui est géré par le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), avec l'appui d'autres organismes. Les divers organismes ont mis en commun leurs compétences et leurs ressources pour mener des actions dans des domaines tels que l'aménagement des bassins versants, la promotion des énergies renouvelables, la gestion des ressources marines et côtières, la construction de routes et de ponts, et la gouvernance locale, collaboration qui a notamment permis la construction de plus de 1 300 mètres de murs de gabions et la préparation de plus de 1,5 million de plants pour reboiser 1 000 hectares de terrains. Une surveillance des côtes a également été mise en place, et une aide a été fournie pour la réparation des dégâts causés par l'ouragan Sandy. Il est à noter que 70 % des fonds destinés aux projets de relèvement et d'atténuation des risques ont été alloués par l'intermédiaire des municipalités ou des bureaux locaux de ministères sectoriels. Le Groupe a salué cette mutualisation des ressources, qui permet de renforcer la cohésion et d'obtenir de meilleurs résultats, et encouragé les entités des Nations Unies à, autant que possible, systématiser cette manière de procéder dans leurs activités de terrain.

49. Au début de l'année 2013, la MINUSTAH a présenté un plan de consolidation pour la période 2013-2016, dans lequel elle prévoit de concentrer ses activités sur un petit nombre de tâches essentielles réalisables dans un délai raisonnable². Elle se

² Voir S/2013/139.

retirera progressivement des secteurs où d'autres acteurs internationaux ont de meilleures chances d'obtenir des résultats.

50. Dans ce contexte, la présence d'organismes des Nations Unies sur le terrain reste capitale. Dans le cadre de l'initiative « Côte Sud », le PNUE a donné l'exemple en matière de décentralisation en transférant son bureau principal de Port-au-Prince au département du Sud, ce qui est tout à fait louable, mais la faiblesse du soutien apporté par les donateurs en raison de la crise économique mondiale fait qu'il n'est pas certain que les organismes puissent véritablement étendre leur présence permanente dans les provinces. Le transfert progressif des responsabilités de la MINUSTAH aux organismes des Nations Unies en ce qui concerne les activités menées dans des domaines d'intérêt commun, tels que l'état de droit, les droits de l'homme ou les questions de gouvernance, qui avait été préconisé par le Groupe des Douze Plus en 2012, risque donc de s'avérer difficile. Les organismes devraient essayer de trouver des moyens novateurs de mener leur action dans le pays, notamment par des actions conjointes et un renforcement de la coopération avec les institutions locales. Ils devraient apporter l'appui nécessaire au développement de ce type d'activités. À cet égard, la stratégie de mobilisation des ressources que la MINUSTAH mènera en coopération avec le Gouvernement et les partenaires de développement, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, sera déterminante pour la transition progressive de la Mission et pour apporter au système les ressources qui lui manquent.

51. En matière de développement de la police, la MINUSTAH axera son intervention sur la formation et le renforcement des capacités, en application du plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour la période 2012-2016. Comme le Groupe l'a confirmé dans son rapport de 2012, l'objectif d'au moins 1 000 policiers supplémentaires par an doit être maintenu pour que la police compte au minimum 15 000 agents dans ses rangs d'ici à la fin de 2016. Il sera également nécessaire de procurer à l'institution des moyens de formation et de gestion afin qu'elle soit en mesure d'assumer cet élargissement. Le Groupe appelle une nouvelle fois la communauté des donateurs à soutenir la police et son plan de développement. Compte tenu de la corrélation bien connue qui existe entre sécurité et développement, les progrès économiques et sociaux du pays dépendent fortement de la capacité des autorités à maintenir l'ordre et à renforcer la stabilité.

Vers une coopération régionale accrue

52. En février 2013, Haïti a accueilli la vingt-quatrième réunion intersessions des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). C'était la première fois qu'un tel sommet se tenait à Haïti, et le pays a démontré sa capacité à organiser une réunion politique de haut niveau. Cette manifestation a également permis à Haïti d'approfondir sa coopération avec les pays de la CARICOM. Le Groupe a pris note de la nécessité de faciliter les relations commerciales entre Haïti et ses partenaires dans la région, ce qui profitera à toute la Communauté des Caraïbes. Haïti a beaucoup à gagner de sa participation à la CARICOM et de ses partenariats avec les autres pays membres dans des domaines tels que le tourisme, où ils disposent d'une expérience considérable, l'accès aux ressources naturelles, et l'appui à la production agricole. Il convient de réviser les dispositions légales et réglementaires en vue de faciliter et d'intensifier les relations commerciales.

53. L'action de l'Organisation des États américains (OEA) s'étend à l'ensemble du pays et porte sur des secteurs clefs tels que le système de cartes d'identité et l'appui électoral, tant en termes d'assistance technique que d'observation du processus électoral. Ce soutien sera particulièrement important lors des prochaines élections, au cours desquelles environ 1 300 candidats seront en lice dans les 140 communes et 570 sections communales d'Haïti. Dans cette perspective, le Gouvernement est encouragé à présenter le calendrier électoral définitif, afin de s'assurer plus aisément l'appui des donateurs et donc de permettre à l'OEA d'entreprendre la planification logistique de ses opérations de soutien.

54. Le développement à long terme d'Haïti suppose que le pays trouve sa place au sein des nations de la région et instaure des relations fructueuses avec ses voisins. Ce processus devrait s'accélérer à mesure que le pays progresse sur la voie de la normalisation et stabilise ses relations avec ses homologues immédiats et naturels.

V. Conclusions et recommandations

55. Haïti a parcouru un long chemin depuis le séisme dévastateur qui l'a frappé en 2010. En 2013, le Groupe a constaté que la reconstruction du pays avait bien progressé et que des efforts considérables avaient été déployés pour avancer dans de nombreux domaines. Le Gouvernement haïtien a lancé divers programmes économiques et sociaux de grande ampleur. La nature de l'aide internationale a également évolué, reflétant le passage d'une situation de crise à la mise en place de mécanismes institutionnels propres à faire concorder l'appui au développement avec les priorités nationales. Le Groupe estime que ces avancées sont particulièrement encourageantes.

56. Ces évolutions positives ne peuvent cependant pas cacher l'extrême vulnérabilité d'Haïti, que ce soit sur le plan environnemental (le pays étant particulièrement exposé aux catastrophes naturelles), économique (le pays subissant les chocs externes sans parvenir à lui seul à en conjurer les effets), ou social (le pays connaissant une pauvreté endémique, notamment dans les zones rurales). En outre, il n'est pas rare que l'instabilité politique menace de compliquer la donne. Ces fragilités pourraient se révéler particulièrement déstabilisantes si, en raison de la crise budgétaire qui touche les pays développés, l'aide internationale venait à diminuer.

57. À ce stade, il existe tout autant de signes encourageants que de risques de voir cette dynamique, bien réelle mais fragile, dérailler. C'est pourquoi le Groupe préconise que la situation en Haïti continue de figurer parmi les priorités internationales. Il importe que le système des Nations Unies maintienne une présence suffisante dans le pays, à la fois par le biais de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, et renforce son rôle d'encadrement et sa présence dans les provinces. Il est également invité à continuer d'inciter tous les partenaires à soutenir les plans et priorités du Gouvernement. Dans ces circonstances, les relations entre le Gouvernement et ses partenaires devraient porter leurs fruits si les conditions d'un dialogue transparent sont remplies.

58. Pour faciliter l'examen du Conseil, certaines recommandations qui figurent dans le corps du rapport ont été résumées ci-après.

59. Afin de pérenniser le processus de redressement et de reconstruction et d'engager le pays sur la voie du développement à long terme, le Groupe encourage les partenaires de développement d'Haïti à :

a) Répondre à l'appel lancé par le système des Nations Unies pour financer le plan d'action humanitaire pour 2013, dont l'objectif est d'apporter une aide, notamment de nature alimentaire, à 1 million de personnes les plus vulnérables;

b) Respecter leurs engagements en matière d'appui international, en se conformant aux priorités définies par le Gouvernement dans le plan stratégique pour le développement d'Haïti ainsi que dans les autres documents d'orientation pertinents du Gouvernement;

c) Tirer pleinement parti du Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti (CAED), dispositif destiné à renforcer l'application du principe de responsabilité mutuelle entre Haïti et ses partenaires;

d) Contribuer à la mise en œuvre du CAED, notamment en participant activement à des tables sectorielles et thématiques et en se servant des outils de partage d'informations;

e) Adapter le soutien qu'ils apportent aux capacités du pays et intégrer systématiquement une composante de renforcement des capacités à leurs activités;

f) Recourir de façon croissante aux voies gouvernementales et simplifier, dans la mesure du possible, les procédures de décaissement, d'achat et les autres procédures administratives en vue d'accélérer le processus d'assistance;

g) Prendre en considération les propositions de réformes de l'État formulées par l'Office de management et des ressources humaines, notamment en ce qui concerne les réformes de l'administration et de la fonction publique et la décentralisation, dont la mise en œuvre nécessitera un appui financier;

h) Renforcer les moyens d'action des acteurs financiers du pays afin de contribuer au dynamisme du secteur privé et à la création de richesse;

i) Accroître leur soutien aux communautés rurales, y compris au secteur agricole, en faisant participer les autorités locales;

j) Apporter une aide de nature financière, ou autre, à la préparation des prochaines élections locales, municipales et sénatoriales partielles;

k) Continuer à soutenir la Police nationale d'Haïti et son plan de développement pour la période 2012-2016;

l) Appuyer les efforts entrepris par le Gouvernement haïtien pour renforcer la résilience face aux catastrophes et donner suite aux actions convenues avec le groupe des « Champions politiques » pour la résilience aux catastrophes à la suite de leur visite en Haïti en avril 2013.

60. Plus spécifiquement, le système des Nations Unies est appelé à :

a) Continuer d'aider les institutions haïtiennes par des services d'encadrement rigoureux et d'associer les acteurs de développement aux activités d'encadrement à plus grande échelle, notamment dans les provinces;

b) Renforcer la mutualisation des activités entre les entités des Nations Unies afin de réduire leur coût et d'amplifier leur impact;

c) Maintenir une présence forte en dehors de Port-au-Prince et fournir une aide aux structures administratives locales, en s'appuyant sur les travaux menés en matière de préparation et de résilience aux catastrophes;

d) Arrêter une stratégie de mobilisation des ressources en prenant en compte l'évolution des conditions en fonction de la consolidation progressive de la MINUSTAH, et associer les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à cet effort;

e) Encourager les donateurs à aligner leur action sur les priorités nationales et les aider en ce sens, notamment en contribuant à la mise en œuvre du module de gestion de l'aide extérieure dans le cadre du CAED.

61. Le Groupe souhaite également attirer l'attention des autorités haïtiennes sur la nécessité :

a) D'endosser progressivement la responsabilité des activités lancées par les Nations Unies ou par d'autres partenaires de développement, et d'inscrire leur financement au budget des ministères compétents afin d'assurer la viabilité des programmes de développement;

b) De prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que, dès 2013, des autorités locales légitimes, fiables et efficaces, y compris des responsables dûment élus, soient en place et à même de collaborer de plus en plus étroitement avec les partenaires de développement;

c) De veiller à ce que les fonds internationaux, y compris ceux liés à l'assistance consécutive aux catastrophes, soient utilisés de manière parfaitement transparente et améliorer les procédures de gestion dans le secteur public;

d) D'élargir l'assiette fiscale, de renforcer les moyens de faire respecter la législation fiscale par les particuliers et les entreprises et d'instaurer un système de financements publics à l'échelle locale qui permette aux collectivités territoriales de planifier leur développement et d'offrir les services de base à la population;

e) De faire en sorte de faciliter les relations commerciales avec les pays de la région, notamment en améliorant la législation et la réglementation;

f) De lancer une réflexion sur l'élaboration d'un dispositif de réforme du cadastre, en s'appuyant sur les travaux du Comité interministériel d'aménagement du territoire et sur une vaste consultation des diverses composantes de la société;

g) D'établir, avec les partenaires, un plan de suivi visant à perfectionner le système d'état civil;

h) D'accélérer le rythme des réformes dans les secteurs clefs, comme l'énergie et l'administration portuaire, pour donner un nouvel élan à l'économie du pays;

i) De lancer une réflexion de fond sur le plus long terme avec les acteurs de la société civile sur les secteurs propices à la création d'emplois, notamment pour les jeunes et plus spécifiquement pour les jeunes femmes;

j) De concrétiser les engagements qu'ils avaient pris de renforcer les partenariats avec les ONG, notamment à l'occasion d'un forum national qui se tiendra à Port-au-Prince, et poursuivre sans tarder leurs consultations avec les organisations non gouvernementales au sujet de la législation régissant leur statut.

Annexe

Programme des visites du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti à Washington et en Haïti

Visite à Washington (avril 2013)

Lundi 29 avril

- 10 heures Rencontre avec des représentants des institutions financières internationales
- M. Alexandre Abrantes, Envoyé spécial de la Banque mondiale en Haïti
 - M. Boileau Loko, Chef de mission du Fonds monétaire international en Haïti
 - M. Agustin Aguerre, Directeur du Département pour Haïti à la Banque interaméricaine de développement
- 13 heures Déjeuner de travail
- Orateur invité : M. Robert E. Maguire, Directeur du Programme d'études latino-américaines et panaméricaines, Elliott School of International Affairs, George Washington University
- 15 heures Rencontre avec des représentants de l'Organisation des États américains (OEA)
- M. Albert R. Ramdin, Secrétaire général adjoint de l'OEA
 - Dialogue avec des ambassadeurs et des administrateurs de projet de l'OEA

Visite en Haïti (mai 2013)

Mardi 28 mai

- 13 h 15 Arrivée à l'aéroport international Toussaint Louverture
- 14 heures Séance d'information avec M^{me} Sophie de Caen, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice des opérations humanitaires par intérim en Haïti
- 15 h 30 Réunion au Ministère des affaires étrangères
- 19 heures Dîner organisé par le Représentant spécial du Secrétaire général par intérim

Mercredi 29 mai

- 6 h 30 Visite dans le département du Sud (en hélicoptère)
- Rencontre avec les autorités locales à Les Cayes
 - Visite de sites de projets à Port Salut et Roch-à-Bateau
 - Construction de murs de gabion
 - Lutte contre la vulnérabilité des zones côtières
 - Aménagement des bassins versants
- 16 h 30 Visite d'un projet d'aide judiciaire financé par la MINUSTAH au commissariat de police de Pétionville
- 18 heures Cocktail organisé par l'ambassade du Canada

Jeudi 30 mai

- 9 heures Rencontre avec des organisations de la société civile
- 10 h 30 Rencontre avec M. Laurent Lamothe, Premier Ministre d'Haïti et Ministre de la planification et de la coopération externe
- 14 heures Visite d'un programme conjoint de logements et de voisinage mené par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la mairie de Tabarre
- 16 heures Réunion avec l'Office de management et des ressources humaines sur les questions de la réforme de l'administration et de la décentralisation
- 19 heures Dîner avec un groupe de représentants

Vendredi 31 mai

- 9 heures Rencontre avec M. David Bazile, Ministre de l'intérieur, et M^{me} Alta Jean-Baptiste, Directrice de la protection civile
- 11 heures Rencontre avec l'équipe de pays des Nations Unies
- 12 h 30 Conférence de presse
- 14 heures Départ pour New York